

## Historique des programmes

Le programme de formation et d'emplois protégés a été lancé au Nouveau-Brunswick en 1982, au moment où les premières normes étaient en cours de création. À l'époque, les organismes qui offraient des services en milieu communautaire aux adultes ayant un handicap ont commencé à recevoir un soutien financier du gouvernement en vue de fournir des services comme le prescrit la Loi sur les services à la famille. En 1989, une révision des normes a été effectuée, et le programme a été renommé pour devenir le Programme d'aide à la formation et à l'emploi.

Il a subi un autre examen en 1999, avec l'introduction d'une révision de la stratégie des soins de longue durée. Le Ministère était alors en transition pour soutenir non plus la formation à l'emploi et les résultats connexes, mais plutôt les activités de jour valorisées. Les perceptions, à l'époque, étaient que la responsabilité de soutenir les personnes ayant un handicap appartenait à un autre ministère (soit le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi, maintenant devenu le ministère de l'éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail). Ce changement de philosophie se reflète dans les normes de programme révisées et dans le changement de nom du programme, dorénavant appelé Activité de développement pour adultes, programmes et formation (ADAPF). Le nombre d'organismes offrant des services dans le cadre du programme, tout comme les normes du programme, ont peu changé depuis ce temps. La dernière révision des normes a eu lieu en 2007.

En 2010, le ministère du Développement social a mis en place un programme à l'échelle provinciale, soit le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap (PSPH). Dès lors, les personnes ayant un handicap âgé de 19 à 64 ans ont été retirées du programme de Soins de longue durée pour plutôt recevoir du soutien par l'intermédiaire du PSPH. Ce dernier, offre en effet des mesures de soutien personnalisées et souples aux personnes ayant un handicap qui sont admissibles. Le PSPH est un programme volontaire dans le cadre duquel les bénéficiaires participent activement à la planification de leurs mesures de soutien et contribuent financièrement lorsque leur situation le permet, conformément à la Directive sur la contribution financière uniformisée des familles. Les principaux objectifs du PSPH sont d'offrir des mesures de soutien afin de faciliter le développement personnel, de permettre la participation et de faire place à l'inclusion communautaire. Selon l'un des grands principes directeurs du PSPH, les personnes ayant un handicap ont le droit de participer, et d'être invitées à participer, à tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle du Nouveau-Brunswick. Le programme ADAPF a cessé de relever du programme de soins de longue durée pour passer sous la responsabilité du PSPH lorsque ce dernier a été créé.

Un examen formel et une transformation du programme ADAPF actuel ont été entrepris en application de la recommandation no 21 du Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap du Nouveau-Brunswick 2012-2017, laquelle appelait à la tenue d'un examen exhaustif du programme dans le but de renforcer la capacité des organismes du programme qui bénéficient de leurs services. Il était par ailleurs recommandé dans ce même document que le gouvernement provincial adopte et mette en œuvre une politique à l'échelle du gouvernement provincial préconisant l'emploi d'abord pour les personnes ayant un handicap et qui sont en âge de travailler.

Le projet d'ADAPF « L'accès à l'emploi » visait à élaborer, à mettre à l'essai et à évaluer un processus de changement et un modèle de prestation de services pour les organismes participant au programme ADAPF conçu pour favoriser des résultats en matière d'emploi réellement rémunéré dans la collectivité pour les adultes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble de développement. Ce projet a été créé en collaboration avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) et l'Association de soutien aux services et à l'emploi du Nouveau-Brunswick (ASSENB), avec le soutien du ministère du Développement social, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) et du Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées.

La phase 1 du projet s'est déroulée de juin 2014 à mai 2017, avec six (6) agences ADAPF qui se sont portées volontaires pour servir de site pilote. La phase 2, qui a commencé en juin 2017 et s'est achevée le 31 mars 2019, comprenait l'ajout de six (6) autres organismes participant au projet ainsi que le maintien du soutien offert aux six (6) premiers grâce à l'adoption d'un mode de prestation des services axé sur l'emploi d'abord. Le projet « L'accès à l'emploi » d'ADAPF a amené divers types d'organismes (en milieu urbain, rural, de petites et de grandes communautés, offrant des services francophone, anglophone ou bilingue) à participer au projet pilote. Par conséquent, il y a désormais des évidences qui supportent le fait que la mise en place du modèle de prestation de services recommandé peut fonctionner dans une vaste gamme d'agences dans cette province.

Dans le Plan d'action-emploi pour les personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick 2012-2017, il était reconnu qu'un bon nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle désirent travailler et que moyennant les bonnes mesures de soutien, elles peuvent apporter une contribution significative à leur communauté et à l'économie provinciale.

En mai 2017, des travaux préliminaires, furent mise en place afin de former le Groupe de travail sur la conception de la modernisation du programme ADAPF. Son mandat consistait à proposer une modernisation des normes du programme ADAPF pour garantir une prestation de services uniforme, efficiente et efficace dans la province. Le groupe de travail était composé de représentants du ministère du Développement social, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, de l'Association de soutien aux services à l'emploi du Nouveau-Brunswick, de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire et du Réseau du personnel de direction des personnes handicapées. Le programme modernisé devait miser sur les modes de pratique collaboratives et centrés sur la personne, et ce, grâce à l'adoption d'une approche de l'emploi d'abord, mise à l'essai pendant le projet « L'accès à l'emploi » d'ADAPF, pour améliorer les normes de programme et les directives et ainsi veiller à ce que les utilisateurs des services reçoivent l'appui nécessaire pour participer dans leur communauté de manière vraiment significative.

## **Vue d'ensemble du programme Emploi et services de soutien du PSPH**

Le programme Emploi et services de soutien du PSPH reconnaît les adultes ayant une déficience intellectuelle, un trouble du développement et/ou un autre handicap en tant que citoyens productifs et valorisés du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre du programme, les participants bénéficieront d'un soutien pour travailler dans leur communauté. Par l'entremise du programme l'individu sera supporté, à apprendre, à faire du bénévolat et à participer à la vie de façons qui permettent de reconnaître et de respecter les forces et les intérêts de chacun d'entre eux.

### **Valeurs du programme :**

- Chaque être humain a droit à la pleine et égale jouissance de tous les droits de la personne et de toutes les libertés fondamentales.
- Respecter la dignité humaine pour que chacun puisse se développer et parvenir à l'épanouissement en suivant la voie qui lui est propre.
- Permettre aux personnes ayant un handicap de participer, que ce soit dans un centre ou un milieu communautaire.
- Reconnaît le droit des personnes handicapées de vivre et de travailler au même titre que les autres, dans un environnement ouvert, inclusif et accessible.
- Avoir la possibilité de vivre son plein potentiel.

Pour favoriser leur participation dans la collectivité et sur le marché de l'emploi, l'éducation, la littératie, la formation, un soutien adéquat et des possibilités d'emploi pour les personnes ayant un handicap est essentielle.

Plutôt que d'offrir des programmes par simple charité, il est important de reconnaître les avantages financiers et sociaux qui accompagnent les investissements faits en faveur des personnes ayant un handicap.

Ne pas sous-estimer ce que représente une nouvelle vision pour certaines personnes, leur famille, les organismes et les communautés.

Offrir diverses possibilités d'accéder aux services, d'une manière qui respecte, qui honore et qui valorise l'engagement des Néo-Brunswickois ayant une déficience intellectuelle dans des occasions d'inclusion sociale et économique au sein de leur collectivité.